



Conseil économique et social

Distr. générale
28 mars 2008
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Quarante-huitième session

9 juin-3 juillet 2008

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions de coordination : Nouveau Partenariat
pour le développement de l'Afrique**

Engagement du système des Nations Unies en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

L'appui des Nations Unies est un des principaux volets de la contribution de la communauté internationale au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Le présent rapport donne un aperçu des activités entreprises à ce titre par les divers organismes des Nations Unies depuis mai 2007.

Le présent rapport s'articule autour de neuf modules thématiques établis dans le cadre du mécanisme de consultation régional des organismes des Nations Unies intervenant en Afrique, créé par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), qui correspondent *grosso modo* aux priorités du NEPAD. Le rapport examine les activités que mènent les organismes des Nations Unies individuellement ou collectivement, notamment pour mobiliser des ressources ainsi que les difficultés auxquelles ils font face dans l'appui qu'ils apportent au NEPAD.

* E/AC.51/2008/1.



I. Introduction

1. À sa quarante-cinquième session, le Comité du programme et de la coordination a recommandé que l'Assemblée prie le Secrétaire général de faire rapport au Comité à sa quarante-sixième session, et tous les ans par la suite sur l'appui fourni par les organismes des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (A/60/16, par. 237). Le présent rapport répond à cette demande, que l'Assemblée générale a fait sienne dans sa résolution 60/257. Par la suite, dans sa résolution 62/179, l'Assemblée générale a invité le système des Nations Unies à continuer de fournir une assistance à l'Union africaine, au secrétariat du Nouveau Partenariat et aux pays d'Afrique pour les aider à mettre au point des projets et des programmes s'inscrivant dans le cadre des priorités du Nouveau Partenariat.

II. Appui à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

2. Le présent rapport expose de façon détaillée les activités que les organismes des Nations Unies entreprennent depuis mai 2007 pour appuyer le NEPAD, sur la base des rapports présentés par les divers organismes. L'appui fourni s'articule autour des neuf modules thématiques qui correspondent *grosso modo* aux priorités du Nouveau Partenariat.

A. Développement des infrastructures

3. Le module relatif aux infrastructures concerne l'eau, l'énergie, les technologies de l'information et de la communication et les transports.

4. La Banque mondiale a porté son appui financier aux programmes du NEPAD à environ un milliard de dollars des États-Unis et approuvé sept projets : deux dans le secteur de l'énergie (interconnexion des réseaux électriques du Mozambique et du Malawi et développement des marchés de l'électricité au plan régional et intérieur en République démocratique du Congo); deux dans le secteur des transports (facilitation des transports et du transit dans les pays membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et deuxième phase du programme de sécurité des transports aériens de l'Afrique de l'Ouest et du Centre); un dans le secteur des télécommunications (programme régional d'infrastructures de communication en Afrique de l'Est et en Afrique australe); un dans le domaine de l'aménagement des bassins fluviaux (bassin du fleuve Niger); et, enfin, un projet d'appui à la productivité agricole en Afrique de l'Ouest. La coopération et la coordination ont été renforcées avec les autres partenaires de développement, notamment avec la Banque africaine de développement (BAD), dans les domaines de l'élaboration de programmes d'infrastructure complexes et du cofinancement de gros investissements.

5. L'Union internationale des télécommunications a continué de mettre en œuvre les recommandations figurant dans le rapport sur le partenariat pour le développement de l'infrastructure des TIC en Afrique. Elle a accompli notamment les activités suivantes : une étude de faisabilité sur la téléphonie mobile itinérante pour l'Afrique de l'Ouest; un système de gestion des réseaux pour les 15 États

membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) financé conjointement par le Bureau de développement des télécommunications de l'UIT et le secrétariat de la CEDEAO et une étude de faisabilité sur les connexions des réseaux à haut débit des États membres de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) (Kenya, Tanzanie et Ouganda). Parmi les autres activités achevées ou en cours d'exécution, on citera une étude de faisabilité concernant l'intégration de l'Angola et de la République démocratique du Congo à l'infrastructure informatique de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA); la conception d'un réseau de nœuds intelligents sur Protocole Internet pour les pays de la CDAA, en collaboration avec l'Association des télécommunications de l'Afrique australe; la contribution à travers des bourses d'études et les compétences locales au programme du NEPAD sur les infrastructures des technologies de l'information et de la communication dans le cadre d'un atelier consacré à la réglementation relative au système de câbles sous-marins d'Afrique de l'Est (Eastern Africa Submarine Cable System) et une étude conjointe UIT-CEA sur l'impact des technologies de l'information et de la communication sur l'emploi et sur l'atténuation de la pauvreté en Afrique.

6. En collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la CEA a organisé la Conférence sur la sécurité routière en Afrique en février 2007. La déclaration publiée à l'issue de la Conférence a engagé les États membres à promouvoir la sécurité routière en tant que priorité dans les domaines de la santé, des transports, de l'application des lois, de l'éducation et du développement, à réduire les accidents mortels de moitié d'ici à 2015 et à intégrer la sécurité routière dans des programmes de développement des infrastructures routières nouveaux et existants.

7. L'Organisation maritime internationale (OMI) a évalué l'infrastructure existante dans un certain nombre de pays africains côtiers pour les aider à mettre en place des procédures internationales de recherche et sauvetage (RES) et à créer des centres de coordination des sauvetages maritimes (MRCC). L'OMI a approuvé la création d'un fonds RES pour financer les activités de coopération technique tout le long de la côte africaine entre la Mauritanie et la Somalie. Une mission d'évaluation de la situation et des besoins en RES a été effectuée à Monrovia en novembre 2007 à l'issue de la signature de l'accord multilatéral concernant l'établissement d'un centre de coordination des sauvetages maritimes au Libéria conclu entre la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone. Une mission d'évaluation similaire a été organisée au Sénégal en novembre 2007.

8. L'OMI a fourni une assistance technique en matière de sûreté maritime et portuaire à un certain nombre de pays africains. Des missions d'évaluation des besoins ont été dépêchées au Mozambique et en Tanzanie en septembre 2007 puis au Nigéria en novembre 2007. D'autres auront lieu dans la première moitié de 2008 en Angola, en Gambie, en Guinée équatoriale, au Malawi et en Namibie. Ces missions visent à examiner avec les autorités nationales les mesures et les mécanismes adoptés par les pays pour appliquer les dispositions obligatoires en matière de sûreté prévues dans la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (Convention SOLAS) et dans le Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (Code ISPS).

9. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) appuie le développement des transports aériens, dans le domaine de la sécurité de l'aviation

en particulier, grâce à divers projets de coopération technique, tels que le Programme de développement coopératif de la sécurité opérationnelle et de maintien de la navigabilité (COSCAP), qui est un programme de renforcement de la capacité de surveillance de la sécurité de l'aviation contribuant à deux priorités du NEPAD – l'intégration régionale et le renforcement des capacités. Les projets COSCAP sont actuellement mis en œuvre avec l'appui de diverses communautés économiques régionales. Deux d'entre eux, réalisés en Afrique de l'Ouest, sont à présent pleinement opérationnels.

10. Dans le cadre des préparatifs de la réunion d'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty concernant les pays en développement sans littoral qui doit avoir lieu en 2008, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a organisé deux réunions thématiques qui se sont penchées sur les aspects physiques et non physiques du commerce de transit des pays en développement sans littoral.

B. Gouvernance

11. Le module relatif à la gouvernance qui vise à promouvoir le Mécanisme d'évaluation intra-africaine, s'articule autour de deux sous-thèmes : la gouvernance politique et la gouvernance économique et la gestion des entreprises. La CEA a collaboré avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la BAD pour fournir des services consultatifs au NEPAD et appuyer le secrétariat et le comité du Mécanisme, ainsi que le processus, sur les deux plans continental et national. Les trois institutions ont en outre organisé des consultations avec des partenaires multilatéraux et bilatéraux afin de définir le type d'appui nécessaire à l'accélération du processus au niveau des pays et de favoriser la mise en œuvre des programmes d'action. Conformément aux recommandations du sixième Forum sur la gouvernance en Afrique, le PNUD, la CEA et la BAD ont apporté un appui aux débats menés par le secrétariat du Mécanisme au sujet de l'examen du processus de mise en œuvre du Mécanisme.

12. Le septième Forum sur la gouvernance en Afrique s'est tenu au Burkina Faso en octobre 2007 sur le thème « Bâtir un État capable ». Les participants ont adopté des recommandations pour rendre les gouvernements mieux à même de fournir les services sociaux de base à leurs populations. Ils ont recommandé notamment aux gouvernements de redoubler d'efforts pour consolider l'état de droit; investir dans le domaine de l'éducation; accroître la participation des femmes au processus de création d'États capables en Afrique; et privilégier la bonne gouvernance en tant que garantie de la stabilité politique afin d'améliorer la qualité de vie des populations. Un forum des médias organisé en marge du Forum a offert aux journalistes participants l'occasion d'explorer de leur point de vue la signification et la définition d'un État capable en Afrique et de s'informer au sujet des difficultés et des possibilités actuelles en matière de renforcement des capacités.

13. En novembre 2007, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a organisé en Éthiopie une réunion de groupe d'experts de deux jours sur la promotion des partenariats pour appuyer la mise en œuvre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Les représentants des gouvernements et des organisations de la société civile des pays qui ont appliqué le Mécanisme d'évaluation ou qui ont bien avancé

dans le processus ont échangé leurs expériences et leurs bonnes pratiques et défini les modalités d'appui de toutes les parties prenantes, y compris la communauté internationale et la diaspora. La réunion a mis en évidence les avantages que les pays ont tirés de leur participation au Mécanisme.

14. En collaboration avec diverses institutions africaines, y compris les parlements, les ministères des gouvernements locaux et le secrétariat du NEPAD, le Département des affaires économiques et sociales (DAES) a favorisé l'exécution du programme de gouvernance et d'administration publique du NEPAD. Le Département s'emploie par ailleurs à renforcer la capacité des institutions de gestion sociale et économique en Afrique en apportant un appui aux programmes nationaux de bonne gouvernance dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies pour la réduction de la pauvreté et des objectifs du Millénaire pour le développement.

15. La CEA a contribué à l'amélioration des politiques macroéconomiques, grâce notamment à son Rapport économique sur l'Afrique et à ses activités de plaidoyer, y compris la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique qu'elle organise tous les ans. En collaboration avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), la CEA a élaboré le rapport de 2007 sur la politique macroéconomique et la convergence constitutionnelle en Afrique australe, dans lequel elle fait des propositions sur les moyens de surmonter les obstacles qui empêchent de réaliser les objectifs macroéconomiques à court et à moyen terme.

C. Paix et sécurité

16. Ce module, qui traite de tous les aspects de la paix et de la sécurité, porte sur l'architecture de paix et de sécurité de l'Union africaine; la reconstruction et le développement après les conflits; et les droits de l'homme, la justice et la réconciliation.

17. Le sous-groupe sur l'architecture de paix et de sécurité de l'Union africaine a apporté un soutien à la Commission de l'Union africaine et à la Division des opérations d'appui à la paix de l'Union africaine dans les domaines de la formation, de l'activité militaire, de la police, de la logistique, des finances et des communications. Le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) a créé une équipe d'appui aux activités de paix de l'Union africaine pour assurer à celle-ci une assistance efficace et soutenue en matière de maintien de la paix. Cette équipe aide l'Union à déployer une force africaine d'intervention et à se doter à long terme de la capacité institutionnelle nécessaire pour planifier, déployer et gérer des opérations de maintien de la paix multidimensionnelles et complexes.

18. Le sous-groupe sur la reconstruction et le développement après les conflits a établi de bonnes relations de travail avec la Commission de l'Union africaine. Le Conseil exécutif de l'Union a adopté un plan stratégique d'ensemble sur la reconstruction et le développement après les conflits, qui constitue un modèle pour les pays sortant d'un conflit en matière de planification et de réalisation des programmes de relèvement et de reconstruction. Le sous-groupe appuie de manière active l'exécution du plan élaboré par l'Union. Les activités de plaidoyer et de soutien du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et du sous-groupe ont joué un rôle déterminant dans l'accélération de la mise en œuvre de divers programmes de l'Union africaine, y compris la diffusion de la politique de

l'Union en matière de reconstruction et de développement après les conflits, et de la politique relative à l'éducation complémentaire des réfugiés que l'Union a adoptée lors de son dixième sommet en janvier 2008. Le Haut-Commissariat a élaboré 12 rapports de pays portant sur l'évaluation de la situation après les conflits et a entamé un rapport exhaustif sur le relèvement et la reconstruction dans tout le continent africain.

19. Le Département des affaires politiques (DAP) a contribué au renforcement des capacités des organisations régionales et sous-régionales dans les domaines de la prévention des conflits, de la gestion des crises et du règlement des conflits existants en aidant notamment à la consolidation de la paix et à l'organisation d'élections à l'issue des conflits. Dans le cadre du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union Africaine, le Département a participé à l'élaboration d'un programme de formation sur le dialogue et la médiation qui sera axé sur les besoins et les intérêts de l'Union africaine et des organisations sous-régionales et tirera parti des expériences acquises par le personnel de l'Union et de l'ONU.

20. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique a poursuivi sa collaboration active avec la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales dans les domaines de la paix, de la sécurité et du désarmement. Bénéficiant d'un appui financier extérieur, le Centre a organisé au Togo un atelier sous-régional de formation des formateurs afin de doter les organisations locales et les organisations de la société civile en Afrique de l'Ouest de meilleures compétences pratiques en matière de désarmement et de consolidation de la paix.

21. En juin 2007, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, en collaboration avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo et avec l'appui de la Belgique et de la Suède, a organisé en République démocratique du Congo la deuxième Conférence sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration et la stabilité en Afrique. Le principal texte issu de la Conférence a été une série de recommandations visant à améliorer l'exécution des divers programmes nationaux de désarmement, de démobilisation et de réintégration en Afrique, notamment la méthode adoptée par le Programme multinational de démobilisation et de réinsertion pour faciliter la réinsertion des ex-combattants. La Conférence a contribué en outre à renforcer le réseau des spécialistes africains et à améliorer les capacités des parties prenantes africaines dans ce domaine.

22. En tant que responsable du sous-groupe sur les droits de l'homme, la justice et la réconciliation, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a pris l'initiative d'assurer la participation active des organismes compétents de l'Union africaine grâce à une série de réunions. Les réunions consultatives à cet égard ont abouti à une entente sur les domaines de coopération prioritaires entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies pour la période 2008-2009.

D. Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural

23. L'objectif de ce module thématique est de contribuer aux efforts visant à accroître la sécurité alimentaire et le développement agricole, grâce notamment à la mise en œuvre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique.

24. Pour donner suite au Sommet sur la sécurité alimentaire en Afrique, qui a eu lieu en décembre 2006 à Abuja, les membres du groupe thématique ont apporté leur appui à la Commission de l'Union africaine pour mettre en œuvre les recommandations de la Conférence dans le cadre du comité de suivi spécial créé par la Commission. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Programme alimentaire mondial (PAM), la CEA, la BAD et la Banque mondiale sont également membres du réseau de partenariat créé pour faire avancer la mise en œuvre des actions inscrites au Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique sur les plans régional et national. La dernière réunion des partenaires, qui s'est tenue en septembre 2007 à Addis-Abeba, s'est penchée sur les mesures requises pour améliorer la mise en œuvre du Programme. Une réunion de suivi a eu lieu en février 2008 en Afrique du Sud, au cours de laquelle les participants ont examiné les rôles des institutions spécialisées dans l'appui fourni aux divers volets du Programme.

25. Les travaux préliminaires menés avec l'appui de la FAO pour exécuter le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique sur les plans national et régional sont presque achevés. De nombreux projets d'investissement pouvant bénéficier de concours bancaires n'ont pas encore été soumis à des donateurs bilatéraux ou à des institutions financières internationales, mais un grand nombre d'autres projets a été intégré à des programmes d'investissement de plus grande ampleur. Dans ce contexte, la FAO a poursuivi ses efforts pour faire bénéficier le Programme des ressources financières et de l'appui politique nécessaires.

26. Le secrétariat du NEPAD a créé des groupes de référence spécialisés au titre de chacun des quatre volets pour faciliter leur mise en œuvre sur les plans régional et national. Le PAM et la FAO ont contribué au groupe de référence du troisième volet qui met l'accent sur la lutte contre la famine et la pauvreté grâce à l'augmentation de la productivité agricole, une meilleure intégration des marchés et l'augmentation du pouvoir d'achat des groupes vulnérables. Le groupe a achevé l'élaboration du cadre pour la sécurité alimentaire de l'Afrique, qui met en évidence les causes et les conséquences de l'insécurité alimentaire et propose des solutions concrètes à ce sujet.

27. Le PAM a continué d'appuyer deux domaines prioritaires du NEPAD dans le secteur de l'agriculture : stimulation de la production agricole et promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Par suite des activités de plaidoyer menées en coordination entre la Commission de l'Union africaine, le NEPAD et le PAM, l'Assemblée de l'Union africaine a adopté le programme concernant l'alimentation scolaire à l'aide de produits locaux, comme moyen de réduire la pauvreté et la famine, et a réaffirmé son engagement de mettre en œuvre l'initiative au cours du Sommet de la sécurité alimentaire organisé par l'Union africaine et le NEPAD à Abuja en 2006. Le Nigéria et le Ghana ont lancé le programme à titre expérimental avec l'appui du NEPAD et du PAM. Un atelier régional a été organisé conjointement par les deux organismes à Accra, en octobre 2007, pour examiner les progrès réalisés, échanger les expériences et envisager les moyens d'améliorer les plans nationaux relatifs aux programmes d'alimentation scolaire faisant appel à des produits locaux dans tout le continent.

28. La FAO et la Commission de l'Union africaine ont été désignées pour coordonner les activités d'appui du groupe thématique sur l'agriculture et la sécurité alimentaire au sein du groupe de travail pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique. À sa première réunion en février 2008, le groupe a recommandé que l'initiative objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique appuie la mise en œuvre accélérée du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique, d'abord au niveau des pays. Il a également recommandé d'augmenter considérablement les fonds alloués à l'agriculture et à la sécurité alimentaire et d'accorder une attention particulière aux activités ayant des avantages comparatifs aux niveaux des régions et des sous-régions. Les recommandations du groupe thématique ont été approuvées par le groupe de travail pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique puis présentées, en mars 2008, au groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique.

29. La CEA continue de jouer un rôle important dans la mise en œuvre de l'initiative commune UA/CEA/BAD concernant les politiques foncières en Afrique. Cette initiative vise à mobiliser des ressources mondiales et régionales afin de créer des partenariats qui aident l'Afrique à améliorer la gestion des sols et des ressources foncières. En 2007, la CEA, de concert avec le PNUD, la FAO, le FIDA, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et la Coalition internationale pour l'accès à la terre, a organisé une réunion de groupe d'experts sur les indicateurs de la politique foncière. Les participants à la réunion ont défini des stratégies pour la mise au point d'indicateurs régionaux et nationaux en matière de politique foncière, fixé un ensemble d'objectifs préliminaires et établi une liste d'indicateurs permettant de mesurer les progrès réalisés dans la résolution des principaux problèmes liés à la politique foncière en Afrique.

30. En 2007, les associations d'agriculteurs ont participé activement à la conception d'une grande partie des projets du FIDA en Afrique et ont souvent été associées, en tant que partenaires ou prestataires de services, à leur exécution. En février 2008, le FIDA a organisé un forum mondial des agriculteurs afin de développer les activités de plaidoyer des associations d'agriculteurs en faveur des pauvres des zones rurales et de leur donner l'occasion de soumettre directement leurs recommandations aux mécanismes de gouvernance du Fonds. La participation des organisations africaines y a été considérable. L'Union africaine a récemment demandé l'aide du FIDA pour créer un forum africain des agriculteurs. Cette demande constitue un résultat concret de l'appui du Fonds aux contributions que les associations d'agriculteurs apportent aux activités de l'Union africaine et du NEPAD.

31. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a continué d'appuyer des projets nationaux et régionaux concernant essentiellement l'utilisation des rayonnements et des isotopes dans la lutte contre les ravageurs, la mouche tsé-tsé en particulier, l'amélioration des cultures et l'augmentation de la productivité de l'élevage. Un des éléments clés du programme africain a été le transfert de la technique de stérilisation des insectes aux fins de l'éradication de la mouche tsé-tsé dans certaines zones de pays africains. L'AIEA a poursuivi son appui pour la Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase au titre d'un projet régional et de neuf projets nationaux.

E. Industrie, commerce et accès aux marchés

32. À sa réunion inaugurale, le 1^{er} mai 2007, ce groupe thématique s'est entendu sur les priorités suivantes : analyse conjointe des politiques; mobilisation des investissements; analyse conjointe des capacités institutionnelles; investissements en faveur du développement industriel; mise au point d'indicateurs communs et analyse des contraintes de la chaîne logistique.

33. Par l'intermédiaire du Programme commun d'assistance technique intégrée, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Centre du commerce international (CCI) cherchent à renforcer la capacité et à améliorer les connaissances nationales de base des pays en ce qui concerne le système commercial multilatéral dans les pays partenaires pour leur permettre de participer plus efficacement aux négociations commerciales, de mettre en œuvre des accords de l'OMC, de formuler des politiques commerciales et d'améliorer leurs capacités de production et leur connaissance des marchés. Au cours de la période 2006-2007, ce programme a bénéficié à 16 pays africains.

34. Le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce est un instrument unique qui garantit que l'assistance technique et les services de renforcement des capacités soient fournis dans un cadre politique cohérent. Trente pays africains parmi les moins avancés en bénéficient actuellement, ce qui leur permet de travailler notamment avec six organismes (FMI, CCI, CNUCED, PNUD, Banque mondiale et OMC), de faire en sorte que leurs politiques commerciales soient intégrées à leurs stratégies de développement respectives et de devenir des acteurs à part entière dans le système commercial multilatéral.

35. Comme suite à la Conférence consacrée à l'aide au commerce qui s'est tenue en Tanzanie en octobre 2006, l'OMC a organisé à Genève, en novembre 2007, une conférence d'examen de la question de l'aide au commerce sur le plan international dans le but d'aider les pays africains à se doter des moyens leur permettant de développer leurs échanges commerciaux et d'intégrer l'économie mondiale.

36. En février 2007, la CEA, en collaboration avec le PNUD, la Commission de l'Union africaine et le Gouvernement kényan, a organisé une réunion spéciale d'experts pour examiner les progrès réalisés dans le cadre des accords de partenariat économique en Afrique. Cette réunion a permis aux pays africains de coordonner leurs travaux concernant les phases suivantes des négociations. Par ailleurs, en collaboration avec le PNUD, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la Commission de l'Union africaine, la Banque mondiale et la FAO, la CEA a organisé une autre réunion spéciale d'experts sur les produits sensibles mentionnés dans les négociations de l'OMC, qui a permis de mieux comprendre les méthodes d'établissement des listes de produits, ainsi que les mécanismes de coordination à l'échelle sous-régionale.

37. En juin 2007, la CEA, en collaboration avec le PNUE et la Commission de l'Union africaine, a organisé une réunion régionale d'experts sur l'élaboration d'un mécanisme africain d'écoétiquetage. Les participants à la réunion ont adopté à cette occasion des recommandations importantes susceptibles de contribuer à la réalisation des objectifs de l'Union africaine et du NEPAD concernant l'amélioration de l'accès des produits africains sur les marchés régionaux et

internationaux, tout en favorisant l'application des normes écologiques et sanitaires appropriées dans la conception et la fabrication de ces produits.

38. Le FIDA et la FAO ont conjointement appuyé la participation des organisations agricoles africaines au dialogue politique mené avec la Commission européenne et le Secrétariat du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) au sujet des accords de partenariat économique entre ces pays et l'Union européenne. Cet appui a abouti à des résultats majeurs, notamment à la présentation d'une évaluation conjointe par les représentants des associations d'agriculteurs au Secrétariat de l'ACP. Cela a permis d'engager l'examen de la position de ces organisations lors des sessions officielles du Secrétariat du Groupe ACP à Bruxelles, en février et mars 2007, et de peser sur le processus de négociation entre les communautés économiques régionales africaines et la Commission européenne.

39. La CNUCED a lancé un programme sur les normes régionales afin de permettre aux producteurs et exportateurs africains de remplir à la fois les normes fixées par l'administration publique et celles du secteur privé. Un modèle servant à élaborer un système public/privé de contrôle de la sécurité pour le secteur horticole a été conçu puis réalisé en Guinée afin d'aider le Gouvernement, les producteurs et les exportateurs à se conformer aux normes de sécurité agroalimentaire et aux systèmes d'assurance qualité. Le projet a facilité l'ouverture de nouveaux débouchés commerciaux pour environ 3 000 petits agriculteurs. Un projet analogue a été lancé au Mozambique en avril 2007.

40. Plusieurs gouvernements et institutions en Afrique ont bénéficié du soutien de la CNUCED en matière de facilitation et de promotion de l'investissement. La CNUCED a effectué un examen de la politique d'investissement pour le Nigéria et la Mauritanie, présenté un rapport officiel sur la promotion et la facilitation de l'investissement pour la Zambie et rédigé le chapitre relatif à l'investissement au titre du Cadre intégré pour les Comores. Elle a également assuré le suivi de la politique d'investissement au Bénin, au Rwanda et en Zambie.

41. En 2007, la CEA a mené une étude sur la coopération douanière au sein du Marché commun de l'Afrique orientale et australe et de la Communauté d'Afrique de l'Est dans laquelle elle a analysé la libéralisation du commerce et proposé un plan pour établir une union douanière en Afrique de l'Est avant la fin de 2008. Dans le cadre des programmes pluriannuels adoptés avec les communautés économiques régionales, la CEA a entrepris en mai 2007 une étude pour aider le Secrétariat de l'Autorité intergouvernementale pour le développement à formuler, à l'intention de ses États membres, une stratégie et des programmes plus complets en matière de développement dans les domaines des transports, des infrastructures, du développement industriel et des TIC.

42. Les principales activités de l'ONUDI liées au commerce en Afrique subsaharienne portent notamment sur les programmes de renforcement des capacités commerciales dans les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et de la CAE, ainsi que sur l'appui à la compétitivité et l'harmonisation des obstacles techniques et des mesures sanitaires et phytosanitaires relatifs au commerce dans les pays de l'UEMOA et dans d'autres régions.

43. Dans le cadre du Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a organisé en Indonésie un forum

Afrique-Asie sur la propriété intellectuelle, les expressions culturelles traditionnelles, le savoir traditionnel et les ressources génétiques. Ce forum visait à améliorer la coopération et la coordination entre les pays d'Afrique et d'Asie dans la formulation des stratégies afin d'élargir au maximum la coopération internationale en matière de protection des expressions culturelles traditionnelles, du savoir traditionnel et des ressources génétiques.

44. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le PNUD, l'ONUDI, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA), la CEA a élaboré pour la sous-région un plan quinquennal d'ensemble sur l'extraction minière.

F. Environnement, population et urbanisation

45. Ce module thématique met l'accent principalement sur le soutien à la mise en œuvre du plan d'action du NEPAD concernant l'initiative pour l'environnement.

46. Le PNUE a collaboré avec les communautés économiques régionales à l'élaboration des plans d'action sous-régionaux qui seront présentés en juin 2008 à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement. Il aide actuellement cinq pays pilotes à élaborer leur plan d'action national sur la base des propositions de la Conférence. Les consultations initiales concernant les plans d'action du Mozambique, de l'Éthiopie, de la Libye, du Ghana et du Cameroun ont été menées. En fonction des résultats des études concernant les cinq pays pilotes, cette initiative pourrait être reproduite dans d'autres pays africains.

47. Avant la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le PNUE a organisé, en octobre 2007 à Abuja (Nigéria), une réunion des négociateurs africains sur les changements climatiques pour s'assurer que les négociateurs des pays africains puissent participer efficacement aux discussions de Bali. Un appui technique a en outre été fourni aux représentants africains qui ont assisté à la treizième session de la Conférence des Parties.

48. Toutes les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sont tenues de communiquer régulièrement des informations sur les émissions de gaz à effet de serre, les mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci et sur le renforcement des capacités, le transfert de technologies et les besoins financiers et techniques. En 2007, le secrétariat de la Convention a appuyé deux ateliers destinés à déterminer et à résoudre les difficultés liées à l'élaboration de ces communications, y compris l'intégration des résultats des communications aux plans de développement nationaux.

49. En collaboration avec les réseaux de capacités pour l'évaluation de l'environnement en Afrique, la CEA a organisé, en avril 2007, un atelier régional sur les études d'impact sur l'environnement (EIE). Cet atelier a permis d'arrêter des mesures concrètes et réalistes pour améliorer la qualité de l'examen des études d'impact et affirmer leur rôle crucial dans la gouvernance environnementale et le développement durable en Afrique. L'atelier a contribué à consolider les réseaux et les partenariats régionaux et sous-régionaux en matière d'évaluation et de gestion de l'impact sur l'environnement en Afrique.

50. Dans le cadre du projet concernant l'aquifère nubien partagé, l'AIEA a appuyé un cours de formation sur l'analyse diagnostique de l'aquifère afin de rendre les États membres plus aptes à appliquer la stratégie et les procédures établies par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sur les plans local et régional ainsi qu'une réunion technique sur la réalisation de modèles. L'AIEA a continué d'appuyer les activités relatives à la gestion des eaux souterraines et au potentiel géothermique dans divers pays.

51. La Banque mondiale a continué d'aider les communautés économiques régionales et les autres organismes régionaux spécialisés à réaliser leurs programmes de renforcement des capacités. Elle a fourni un appui supplémentaire sous forme de dons pour financer l'assistance technique dans des domaines prioritaires déterminés par le NEPAD et par les organismes régionaux, notamment la capacité de protéger la biodiversité régionale contre les risques potentiels associés à l'introduction dans l'environnement d'organismes vivants modifiés; l'aptitude des organisations chargées des bassins fluviaux à planifier et à gérer les eaux partagées destinées à une utilisation universelle et l'amélioration des pratiques de comptabilité, d'établissement des rapports financiers et de vérification ainsi que leur adaptation aux normes internationales en Afrique de l'Ouest et en Afrique australe.

52. Dans le cadre de la deuxième phase du programme du NEPAD sur les villes lancée en juin 2007, ONU-Habitat a fourni des services fonctionnels et un appui technique dans trois domaines : surveillance des progrès accomplis par les villes africaines dans la réalisation des objectifs du Millénaire; échange de connaissances et de bonnes pratiques en matière de logement et de développement urbain en faveur des pauvres et appui technique à la réalisation de projets de démonstration pilotes. Grâce à son programme de gestion de l'eau pour les villes africaines, ONU-Habitat collabore avec les États Membres, les autorités locales et les exploitants de services collectifs pour réaliser les projets pilotes sur une plus grande échelle afin d'atteindre l'objectif 7 du Millénaire. Les projets pilotes prévoient les arrangements institutionnels nécessaires pour améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement des pauvres vivant en zone urbaine. Ces mesures de renforcement des capacités sont suivies par des investissements assurés par la BAD et par d'autres donateurs. En juillet 2007, le montant du préinvestissement présenté par la Banque avait dépassé un milliard de dollars des États-Unis et concernait six villes dans cinq pays africains.

G. Mise en valeur des ressources humaines, emploi et VIH/sida

53. Les plans de travail élaborés au titre de ce module thématique s'inspirent des plans d'action de l'Union africaine sur le VIH/sida, l'emploi et les ressources humaines.

54. L'appui de la CEA à la Commission de l'Union africaine et au secrétariat du NEPAD a porté sur des études analytiques, des services consultatifs et des services en matière d'orientation, de mobilisation et de renforcement des capacités. En février 2007, en collaboration avec le secrétariat du NEPAD et la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF), la CEA a organisé une réunion sur l'élaboration d'une stratégie de renforcement des capacités en Afrique. La réunion a abouti à l'adoption d'un cadre qui définit les critères de base de la réussite d'une telle stratégie dans la région.

55. L'AIEA est en train d'aider les pays parties à l'Accord régional de coopération pour l'Afrique sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires (AFRA) à appliquer une stratégie régionale de mise en valeur des ressources humaines dans le cadre du réseau AFRA pour l'éducation en matière de science et de technologie nucléaires. Un programme d'études harmonisé pour le diplôme de maîtrise en science et en technologie nucléaires a été adopté en tant que minimum requis pour l'octroi d'un tel diplôme dans la région. Pour que l'élan gagné au cours des dernières années soit maintenu, des services de formation spécifique et de sensibilisation ont été fournis aux directeurs des institutions nucléaires nationales ainsi qu'aux universitaires et à certains centres régionaux, afin d'aider à améliorer les programmes de formation et de favoriser la coopération dans le domaine de l'éducation, grâce à la constitution de réseaux et à l'échange d'outils pédagogiques.

56. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) coordonne quatre centres de formation en matière de sécurité de l'aviation situés à Casablanca, Dakar, Johannesburg et Nairobi dont la contribution est importante à la formation régionale dans ce domaine. Un cours de formation des administrateurs a été mis en place conjointement par l'Organisation et par l'Université Concordia de Montréal. Ce cours de formation en ligne vise à doter les participants de compétences complètes et sûres en matière de sécurité de l'aviation et dans les domaines de gestion pertinents. L'Organisation a en outre organisé un séminaire sur la médecine aéronautique au Gabon en novembre 2007 dans le but de former des médecins.

57. Le Secteur de normalisation des télécommunications et le Secteur de développement des télécommunications de l'UIT ont lancé une initiative sur des mesures de renforcement des capacités susceptibles d'aider l'Afrique, ainsi que d'autres régions, à combler les écarts en matière de normalisation. Dans la période considérée, parmi les activités intéressant le NEPAD, il y a eu la décision de tenir l'Assemblée mondiale de la normalisation des télécommunications en 2008, à Johannesburg, pour la première fois, précédée d'un colloque sur les normes mondiales. En préparation à l'Assemblée, un forum du développement régional sur l'harmonisation des normes relatives aux télécommunications et une réunion préparatoire auront lieu à Accra en mai 2008.

58. En association avec divers organismes des Nations Unies, le PNUE est en train d'appuyer un programme de partenariat visant à intégrer les questions de l'environnement et de la durabilité dans l'enseignement, la recherche, l'engagement communautaire et la gestion des universités en Afrique. Le partenariat conclu entre les universités africaines à ce sujet propose plusieurs activités, dont des cours, des séminaires à l'intention des directeurs et une conférence biennale. Grâce à ce partenariat, tout en mettant l'accent davantage sur l'Afrique, le PNUE apporte une contribution majeure à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable.

59. Tenant compte de l'accent mis par le NEPAD sur la contribution essentielle du secteur privé à la croissance économique et à la création d'emplois en Afrique, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a tenu une réunion de groupe d'experts à New York, en novembre 2007, qui a examiné la suite donnée par le secteur privé au NEPAD, y compris les expériences et les pratiques actuelles dans ce domaine. Dans leurs recommandations, les experts ont insisté sur l'importance de bien intégrer les priorités du NEPAD aux programmes économiques des pays africains et

sur la nécessité de renforcer la capacité dans les secteurs public et privé et au sein des associations de la société civile. Le Bureau du Conseiller spécial a en outre réalisé une étude sur les défis et opportunités relatifs au développement des petites entreprises et à l'investissement étranger direct en Afrique qui a proposé un certain nombre de recommandations pour aider les gouvernements et les sociétés transnationales (STN) à développer les petites et moyennes entreprises (PME) et à faire en sorte que les bénéfices des investissements étrangers directs soient transférés des STN aux PME à l'aide de liens établis entre les deux.

60. L'OIT apporte actuellement une double contribution : elle aide à intégrer l'emploi en tant que principal objectif du NEPAD et à incorporer les objectifs sociaux au programme du NEPAD en montrant comment la promotion de l'emploi, la protection sociale et la réduction de la pauvreté peuvent être abordées dans une perspective de complémentarité et de renforcement mutuel. De plus, l'OIT apporte au NEPAD une approche du développement centrée sur l'homme en faisant participer les travailleurs et les employeurs et collabore étroitement avec tous les pays membres en Afrique à la formulation de politiques et à la mise en œuvre d'interventions qui favorisent la création d'emplois.

61. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a continué de fournir un appui financier et technique direct aux pays africains pour leur permettre d'inverser l'exode des cerveaux. Sous la direction de l'OMS, elle donne des conseils aux États membres au sujet du contenu et de la structure des plans d'intervention nationaux en cas de pandémie grippale. L'OIM est par ailleurs membre de l'équipe de travail chargée d'encourager les pays à renoncer aux politiques et pratiques qui limitent les déplacements des personnes séropositives et fournit à l'équipe un appui technique dans le domaine des migrations internationales.

62. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) a poursuivi l'élaboration d'un plan de travail Union africaine/NEPAD intégrant certains services spécifiques adaptés aux priorités de l'Union africaine et du NEPAD dans le cadre du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine. Parmi les principales activités accomplies, on citera l'examen et l'évaluation des coûts d'exécution du plan de l'Union africaine concernant le VIH et le sida pour la période 2007-2010; l'appui à l'examen par l'Union de l'état de la mise en œuvre de la position africaine commune sur le VIH/sida en collaboration avec le partenariat Faire reculer le paludisme; l'élaboration, en collaboration avec la CEA et la Commission de l'Union africaine, d'un indice de responsabilité vis-à-vis du sida, qui mesure les progrès et le degré d'engagement de l'Afrique quant à l'accès universel à la prévention, aux traitements, aux soins et à l'appui; et, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), la fourniture d'un appui à l'Union africaine pour l'élaboration d'une évaluation globale de l'impact du sida sur les femmes et les filles dans 14 pays africains se trouvant en situation de conflit et d'après conflit.

H. Science et technologie

63. Ce module appuie la mise en œuvre du Plan d'action consolidé pour les sciences et la technologie UA/NEPAD, qui a été adopté officiellement par le Sommet d'Addis-Abeba en janvier 2007.

64. En collaboration avec l'UIT, la Commission de l'Union africaine, la BAD, le groupe de la Banque mondiale, l'Alliance mondiale TIC et développement et le Fonds de solidarité numérique, la CEA a organisé le sommet Connecter l'Afrique au Rwanda, en octobre 2007. Ce sommet visait à mobiliser les ressources humaines, financières et techniques nécessaires pour combler les écarts entre les pays d'Afrique en matière de technologie de l'information et de la communication. Donnant suite au Sommet mondial sur la société de l'information, la CEA, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, le secrétariat du NEPAD et l'UIT, a coordonné le Plan d'action régional africain sur l'économie du savoir. Elle a aussi élaboré des lignes directrices pour la sélection et l'évaluation des projets.

65. La CNUCED fournit des services fonctionnels à la Commission de la science et de la technique au service du développement (CSTD) pour mieux faire connaître la contribution de la science et de la technique au processus de développement des pays africains et les modalités d'exploitation des outils scientifiques et techniques dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Un examen des politiques de l'Angola en matière de science, de technologie et d'innovation a été achevé et devrait être examiné à la onzième session de la Commission. Deux autres examens ont été lancés en Mauritanie et au Ghana, le premier étant effectué en collaboration étroite avec le Bureau de science et de technologie du NEPAD.

66. Au titre du projet d'AFRA, l'AIEA continue d'aider les pays africains à créer des capacités nationales et régionales viables afin qu'ils mettent les technologies de l'information et de la communication au service de la formation et de l'éducation dans des domaines tels que les sciences et les techniques nucléaires appliquées à l'agriculture, la santé humaine, la surveillance de l'environnement, la gestion des ressources en eau et l'instrumentation nucléaire. Des télécentres TIC ont été mis en place au Botswana, au Nigéria et au Sénégal. L'AIEA a en outre pris une part active à l'organisation de la première conférence sur la contribution des technologies de l'information et de la communication à la formation et à l'apprentissage en matière de science et de technologie nucléaires en Afrique, qui a eu lieu à Niamey en novembre 2007.

67. L'Université des Nations Unies a organisé la réunion d'experts Groupe des Huit-Conseil ministériel africain sur la science et la technologie sur le thème « Science et technologie pour l'Afrique de demain : vers un partenariat durable », à Berlin, en octobre 2007. Cette réunion visait à réorganiser les activités en cours et prévues de manière à accélérer la mise en œuvre du Plan d'action consolidé de l'Afrique pour la science et la technologie, principal instrument dont disposent le NEPAD et l'Union africaine pour développer et utiliser la science et la technologie aux fins de la transformation sociale et économique du continent.

68. L'OMPI contribue à la mise en valeur des ressources humaines et au transfert des technologies de l'information dans le cadre des deux institutions régionales africaines compétentes en matière de propriété intellectuelle, à savoir l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO). Afin de promouvoir une culture de la propriété intellectuelle, l'OMPI n'a pas cessé d'encourager l'échange d'informations entre les parties prenantes nationales, y compris dans le cadre des stratégies et plans établis dans ce domaine et du mécanisme d'examen par les pairs. Afin de renforcer les capacités des petites et moyennes entreprises, l'OMPI s'emploie à doter ces entreprises de l'équipement leur permettant d'accéder aux

bases de données spécialisées dont dispose le secteur privé pour favoriser l'innovation. Des initiatives pilotes vont être entamées dans certains pays membres de l'OAPI dans le but d'améliorer l'accès aux informations sur les brevets et à d'autres informations commerciales et techniques relatives à la propriété intellectuelle et d'accroître l'échange de telles informations parmi les institutions de recherche et les groupes industriels.

69. L'UNESCO a aidé le secrétariat du NEPAD et la Commission de l'Union africaine à organiser plusieurs consultations et réunions pour donner suite au huitième sommet de l'Union africaine consacré au thème « La science, la technologie et la recherche scientifique au service du développement ». Dans ce contexte, l'UNESCO a formulé un plan d'action concernant sa participation à la mise en œuvre des décisions et de la déclaration adoptées par le sommet. L'accent y est mis sur trois domaines prioritaires d'activités : le renforcement des capacités en matière de politique scientifique et technologique et de l'innovation; le développement de l'enseignement scientifique et technique; et la mise en place d'un campus virtuel africain dans chacune des cinq régions du continent.

I. Communication, plaidoyer et sensibilisation

70. L'objectif primordial de ce module est de promouvoir le plaidoyer et l'appui en faveur du NEPAD sur les plans international, continental et régional. À la huitième réunion consultative régionale des organismes des Nations Unies, qui s'est tenue en novembre 2007, les participants ont recommandé d'accroître la communication et l'échange d'informations entre les divers groupes thématiques. Ils ont en outre noté que le secrétariat du NEPAD devait fournir des informations à jour au sujet des progrès réalisés et de l'état de la mise en œuvre aux niveaux national et régional. Le groupe, qui est présidé par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, a adapté son travail aux priorités stratégiques formulées dans le document établi par le Comité directeur du NEPAD en mars 2008.

71. Concrètement, les priorités du secrétariat du NEPAD consistent notamment à établir des relations étroites avec les médias et à accroître les échanges avec les communautés diplomatiques, les partenaires du développement et les organisations internationales. Ce groupe thématique, composé du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, du NEPAD, de la CEA, de la BAD, de l'Union africaine, du PNUD et du Département de l'information du Secrétariat, s'est réuni à plusieurs reprises pour concevoir et réaliser une activité commune avec les médias, financée en partie par le PNUD. Un dialogue de haut niveau doit être organisé avec les médias à Addis-Abeba, au cours du troisième trimestre de 2008. Cette manifestation devrait permettre d'améliorer la diffusion des informations relatives au NEPAD aux journalistes africains en leur fournissant les dernières nouvelles au sujet des projets du Nouveau Partenariat et en leur donnant la possibilité d'avoir un contact direct et des échanges avec les hauts responsables et les décideurs du secrétariat du NEPAD et de la Commission de l'Union africaine.

72. Le Département de l'information, en collaboration étroite avec le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et la CEA, a participé aux travaux du groupe sur le plaidoyer et la communication pour faire en sorte que les questions prioritaires concernant le NEPAD soient bien prises en compte dans les activités et les produits du Département. Le Département de l'information a continué de faire une place au

NEPAD dans son magazine trimestriel *Afrique Renouveau* en publiant une série d'histoires dans la rubrique « Le NEPAD à l'œuvre ». Une édition spéciale du magazine sur les objectifs, les succès et les problèmes du NEPAD a été produite et distribuée exclusivement aux médias, aux universitaires, aux groupes de la société civile et aux autres groupes travaillant pour l'Afrique. Le Département a en outre assuré la publication d'articles sur le NEPAD et d'autres sujets ayant trait au développement de l'Afrique dans les grands journaux d'Afrique et d'ailleurs, parvenant à placer plus de 250 articles de ce type entre juillet 2007 et février 2008.

73. La Banque mondiale a participé à de grandes réunions stratégiques visant à susciter l'intérêt pour le NEPAD et à mobiliser des ressources pour financer les activités du Nouveau Partenariat. La Banque mondiale est aussi en train de promouvoir un appui coordonné des donateurs pour la réalisation des programmes du NEPAD grâce à un travail concerté et coordonné au sein des groupements économiques régionaux.

74. La CEA a publié trois brochures sur l'eau, l'énergie et la biotechnologie pour présenter les contributions des organismes des Nations Unies au développement de ces secteurs dans le contexte des modules thématiques. Un site Web a été mis en place et un bulletin hebdomadaire destiné à faire connaître les activités du NEPAD y est largement diffusé. La CEA a en outre entrepris plusieurs missions consultatives pour appuyer la réalisation des programmes du Partenariat. Les services fournis ont contribué à la sensibilisation, au renforcement des capacités et à l'obtention d'un appui pour les programmes du NEPAD aux niveaux régional, sous-régional et national.

75. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a fait campagne en faveur du développement de l'Afrique en mettant l'accent sur les actions ci-après : encourager, dans les situations d'après conflit, une reconstruction et un développement intégrés qui facilitent le retour durable et la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées dans leur propre pays; appuyer la prévention du déplacement forcé des populations; renforcer la protection des populations déplacées et créer des possibilités de solutions durables à leurs problèmes; et promouvoir des mesures qui permettent aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays de parvenir à compter sur eux-mêmes. Dans ses campagnes, le Haut-Commissariat a collaboré notamment avec l'Union africaine, les communautés économiques régionales et d'autres organisations africaines et régionales.

76. UNIFEM a lancé ses activités de plaidoyer conformément aux priorités du NEPAD : dans les domaines de la paix et de la sécurité, grâce à une série d'initiatives engagées par les gouvernements et les organisations de femmes pour instaurer la paix et la réconciliation au sein des communautés se trouvant en situation de guerre ou d'après guerre (Burundi, République démocratique du Congo, Libéria, Soudan, Ouganda); en ce qui concerne la démocratie et la bonne gouvernance politique, économique et des entreprises (Kenya, Nigéria); dans les domaines de la coopération et de l'intégration régionales, grâce à un appui technique et financier pour les enquêtes initiales portant sur les femmes et sur le commerce transfrontières non structuré en Afrique (Libéria, Kenya, Niger, Tanzanie, de même qu'en Afrique australe); et dans le domaine de la lutte contre la féminisation de la pauvreté (Libéria et Zimbabwe).

III. Questions concernant la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

A. Consolidation du système des modules et renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine

77. Au cours de l'année écoulée, le système des Nations Unies a encore apporté un appui accru à la réalisation du programme du NEPAD et du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine et à la consolidation du système des modules. À l'issue de la septième réunion consultative régionale, qui a eu lieu en Éthiopie en novembre 2006, la CEA a commandé d'élaborer une étude extérieure du système des modules. Celle-ci a été ensuite examinée à une réunion spéciale d'experts qui s'est tenue en octobre 2007. Les résultats de l'étude ont alimenté les débats de la huitième réunion consultative régionale qui s'est tenue en Éthiopie en novembre 2007. Des progrès ont été constatés quant à l'augmentation du financement, à l'appui fonctionnel à l'Union africaine et au NEPAD, à la multiplication des activités de plaidoyer et de communication et à la collaboration et la coordination entre les parties prenantes. Deux éléments nouveaux ont été mis en évidence : deux nouveaux modules thématiques avaient été lancés et la Commission économique pour l'Afrique était devenue un coordonnateur stratégique, ce qui lui avait permis d'assurer un appui aux réunions des groupes thématiques.

78. Les participants à la réunion ont notamment recommandé de renforcer encore l'initiative et l'engagement institutionnel au sein du système des modules; d'entreprendre des programmes conjoints et de créer des mécanismes de coordination et de collaboration; d'améliorer l'information et la communication; de hiérarchiser et de rationaliser les activités de programme et de renforcer les capacités de la Commission de l'Union africaine, du secrétariat du NEPAD et des communautés économiques régionales. Parallèlement, il a été noté que la surveillance et l'évaluation demeuraient problématiques. Il a été recommandé en outre que les réunions consultatives régionales se concentrent davantage sur les résultats et les impacts. Dans ce contexte, les groupes thématiques devraient élaborer des plans de travail trisannuels qui seraient examinés et finalisés dans le cadre d'une réunion de planification stratégique de tous les groupes, de la Commission de l'Union africaine, du secrétariat du NEPAD, des communautés économiques régionales, de la CEA et de la BAD.

79. Il a été en outre proposé que le système de modules tienne compte des questions d'égalité des sexes, de santé et de culture. De plus, les activités menées au titre des modules devraient être plus conformes au Programme décennal de renforcement des capacités de l'Afrique. En planifiant ces activités, les groupes devraient tenir compte des plans stratégiques de la Commission de l'Union africaine et du secrétariat du NEPAD, des décisions pertinentes de l'Union africaine et des communautés économiques régionales ainsi que des résultats obtenus par les organes ministériels sectoriels de l'Union.

80. S'agissant du cadre relatif au Programme décennal de renforcement des capacités de l'Afrique, les participants à la réunion ont estimé qu'en mettant l'accent au départ sur la paix et la sécurité, ce cadre n'avait pas tenu compte de tous les besoins prioritaires de la Commission de l'Union africaine. Il a été recommandé

que le cadre soit élaboré de manière à assurer la coordination générale de la coopération entre les organismes des Nations Unies et l'Union africaine. Il a été également recommandé que la Commission de l'Union africaine joue un rôle directeur dans le perfectionnement et la mise en œuvre du Programme décennal et que la BAD soit invitée à apporter un appui à cette mise en œuvre.

B. Appui à la mobilisation de ressources financières en vue de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat

81. Dans son rapport de 2007 sur le développement économique en Afrique, la CNUCED s'est penchée sur les capacités des pays africains d'augmenter leurs ressources financières et sur la manière dont ces ressources pourraient être utilisées plus judicieusement dans des investissements productifs grâce à l'amélioration des systèmes financiers locaux. Le rapport souligne que les pays africains doivent avoir une plus grande marge de décision dans la conception et l'application des politiques afin d'utiliser au mieux les ressources dont ils disposent et, ainsi, créer une dynamique favorisant l'accumulation, la croissance et la réduction de la pauvreté. En février 2007, la CNUCED a lancé un projet de compte pour le développement afin de renforcer la capacité des pays africains à mobiliser et utiliser des ressources locales et étrangères non génératrices d'endettement pour favoriser la croissance et atténuer la pauvreté conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement.

82. Le PNUD a continué de gérer le fonds d'affectation spéciale relatif au Mécanisme d'évaluation intra-africaine avec un budget de 7 millions de dollars, auquel il contribue à hauteur de 2 750 000 dollars. Le fonds d'affectation spéciale appuie les dépenses de personnel du secrétariat du Mécanisme ainsi que les activités du secrétariat et celles qui sont menées au titre du Mécanisme, y compris les réunions et la publication des rapports d'examen.

83. En 2007, le FIDA a financé 18 programmes d'un montant total de 278,8 millions de dollars. Ces programmes sont en grande partie cofinancés par des pays africains et d'autres partenaires de développement. Si l'on tient compte du cofinancement, les projets et programmes appuyés par le FIDA en 2007 ont représenté un investissement total d'environ 560 millions de dollars. En 2007 également, le FIDA a approuvé sur le plan régional et national l'octroi de dons à certains pays africains d'un montant total d'environ 3,6 millions de dollars et accordé d'autres dons, d'un montant total d'environ 6,6 millions de dollars, aux centres du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale.

84. L'OIM a fourni un appui direct aux gouvernements africains et aux communautés économiques régionales dans le cadre de la mise en œuvre de programmes destinés à aider les pays à promouvoir les domaines prioritaires du NEPAD tels que l'éducation, les technologies de l'information et de la communication et la santé. L'OIM a aussi récolté des fonds auprès de pays donateurs, de la Commission européenne et du PNUD. Ces fonds ont été affectés à l'appui des efforts des pays membres de l'Union africaine. Au Rwanda, UNIFEM a apporté un soutien financier et technique au secrétariat du NEPAD pour ce qui concerne le Mécanisme d'évaluation intra-africaine.

C. Questions multisectorielles et appui institutionnel

85. En 2007, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a lancé une stratégie de mobilisation en faveur de la mise en œuvre efficace et rapide du Programme d'action de Bruxelles. Cette stratégie énonce les mesures qui seront prises dans les trois années à venir par l'Organisation des Nations Unies, en collaboration avec les principaux partenaires, pour attirer l'attention sur les lacunes, les difficultés et les possibilités qu'offre la mise en œuvre du Programme d'action, l'accent étant mis en particulier sur les domaines où les progrès ont été limités ou même inexistants.

86. En collaboration avec la Commission de l'Union africaine et diverses communautés économiques régionales, l'OIM s'emploie à régler les problèmes de migration en Afrique et depuis le continent. D'année en année, l'OIM a constamment accru sa participation ainsi que son appui technique à l'Union africaine et au NEPAD, faisant ainsi progresser les travaux concernant les migrations aux plans national et régional. Elle a axé ses efforts sur la sensibilisation des gouvernements au sujet des problèmes de migration; le plaidoyer en faveur de l'élaboration et l'harmonisation des politiques nationales et régionales relatives aux migrations; la contribution à l'élaboration et à l'adoption d'une stratégie continentale globale sur les migrations internationales et la mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités.

87. Depuis 2007, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) contribue au programme du NEPAD dans les domaines de la jeunesse, du plaidoyer, de la santé et du renforcement des capacités. Il a appuyé la diffusion à une large échelle de la Charte africaine de la jeunesse et aidé la Commission de l'Union africaine à élaborer un plan d'action en vue de la vulgarisation et de l'application de la Charte. Il a aussi fourni un appui technique à l'Union africaine dans le cadre de l'élaboration d'un projet de stratégie de communication et de plaidoyer qui devrait être examiné par les ministres africains de l'information au cours de 2008.

88. UNIFEM a apporté un appui au NEPAD en collaboration avec d'autres organisations des Nations Unies dans le cadre de l'Équipe spéciale pour l'égalité des sexes et du Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale, UNIFEM aide le NEPAD à tenir compte de l'égalité des sexes dans ses activités. Au nombre des progrès significatifs accomplis grâce aux activités de plaidoyer de l'Équipe, on citera l'intégration des indicateurs d'égalité entre les sexes dans le Mécanisme d'évaluation intra-africaine. UNIFEM et la Commission de l'Union africaine ont conclu un partenariat dans trois domaines : renforcement des capacités pour les programmes relatifs aux droits de l'homme, intégration de l'égalité des sexes et suivi de cette intégration au sein de l'Union africaine; renforcement des droits humains de la femme dans les situations de conflit et d'après conflit et promotion de la participation effective des femmes, y compris aux institutions, par l'intermédiaire du Conseil économique, social et culturel de l'Union africaine et du Parlement panafricain.

89. Le Fonds monétaire international (FMI) a aidé les pays africains à renforcer leurs capacités et leur donne des conseils pour qu'ils adaptent leurs politiques macroéconomiques de manière à gérer l'accroissement attendu des flux d'aide nécessaire pour financer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le

développement. De plus, le Fonds a contribué aux efforts de développement de l'Afrique par un appui financier direct et par des mesures d'allègement de la dette.

C. Défis et difficultés

90. La huitième réunion consultative régionale a mis en évidence un certain nombre de défis et de difficultés dans le système des modules. Des mesures concrètes s'imposent à cet égard, notamment :

- Le remboursement de l'engagement et de l'esprit d'initiative;
- L'amélioration de la coordination et de la collaboration, l'harmonisation des cycles de programme, l'élaboration de plans conjoints et la réalisation d'activités communes;
- La participation accrue de la Commission de l'Union africaine, du secrétariat du NEPAD, des communautés économiques régionales et de la Banque africaine de développement;
- La mobilisation accrue des ressources;
- L'amélioration du suivi et de l'évaluation des activités;
- L'intensification de la communication et de l'échange d'informations.

IV. Conclusions et recommandations

91. Le présent rapport a montré que l'appui du système des Nations Unies au NEPAD englobait une large gamme d'activités : l'octroi d'une assistance technique en faveur du développement institutionnel, du renforcement des capacités et du développement de projets, aussi bien que la mobilisation des ressources et les activités de plaidoyer.

92. Les recommandations des diverses réunions, y compris celles de l'examen extérieur et de la dernière réunion consultative régionale, doivent être intégralement suivies. Le suivi et l'évaluation ont besoin d'être améliorés.

93. La Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales et le secrétariat du NEPAD jouent un rôle crucial dans la mise en œuvre du NEPAD. Pour renforcer les capacités institutionnelles et techniques de ces institutions, il est nécessaire d'intensifier la collaboration interorganisations plutôt que d'adopter une démarche sectorielle.

94. Le NEPAD étant un programme de l'Union africaine, le système des Nations Unies devrait élaborer un cadre intégré pour appuyer la Commission de l'Union africaine, qui prévoit un appui au programme du NEPAD. La paix et le développement étant intimement liés, la Commission a autant besoin d'appui dans le domaine du développement économique et social, y compris de l'intégration régionale, que dans celui de la paix et de la sécurité. Cet appui élargi devrait apparaître dans tout mécanisme de consultation entre les organismes des Nations Unies et la Commission.

95. Compte tenu du caractère pluridisciplinaire des défis posés à l'Afrique en matière de développement, il faudrait que les entités du système des Nations

Unies harmonisent encore leurs politiques et leur appui de sorte que leurs actions collectives et concertées créent des synergies entre les groupes thématiques. Le renforcement de la collaboration intersectorielle est prometteur dans des domaines tels que le VIH/sida, l'égalité des sexes et les droits de l'homme.

96. Compte tenu du fait que le morcellement et l'imprévisibilité des ressources à des fins spéciales engendre des inefficiences dans le système des Nations Unies, on a besoin d'une source de financement élargie pour assurer en temps voulu des ressources de base suffisantes et prévisibles et garantir le succès de l'appui des Nations Unies au NEPAD. Afin d'élargir la possibilité d'entreprendre de nouvelles activités conjointes, les entités du système des Nations Unies doivent bénéficier d'un financement commun pour les nouveaux programmes.
